

Belgium-Liège: Refuse collection services

OJ S 221/2014 15/11/2014

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Ville de Liège – maintenance des espaces publics

Postal address: Rue de Namur 2 – 3ème étage

Town: Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

For the attention of: M. Alain Mathot

E-mail: mep.marchespublics@liege.be

Telephone: +32 42383086

Fax: +32 42383389

Internet address(es):Address of the buyer profile: http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=405393**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Accord-cadre pour des prestations ponctuelles de nettoyage, la collecte de déchets spéciaux ménagers (DSM) et la vidange des corbeilles publiques.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 16: Sewage and refuse disposal services; sanitation and similar services

Main site or place of performance: Territoire de la Ville de Liège.

NUTS code BE332 Arr. Liège

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

Estimated total value of purchases for the entire duration of the framework agreement

Estimated value excluding VAT: 9 917 355,37 EUR

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Accord-cadre pour des prestations ponctuelles de nettoyage, la collecte de déchets spéciaux ménagers (DSM) et la vidange des corbeilles publiques.

Offre de base.

L'offre de base comporte 3 postes différents. Chaque soumissionnaire devra remettre offre pour l'ensemble de ces 3 postes.- Poste 1 - Opérations ponctuelles de nettoyage: prestations de nettoyage rendues nécessaires par les événements récurrents générateurs de malpropreté suivants:

Site du marché dominical de la Batte

Site de la brocante Saint-Pholien

Site des Petites Puces Saint-Gilles

Site du marché de Chênée

Champ de foire d'octobre

Poste 2

Collecte spéciale des déchets spéciaux des ménages (DSM): collecte au moyen d'un petit véhicule de collecte adapté dans les différents quartiers de la Ville de Liège.- Poste 3 - Vidange des corbeilles publiques :- Vidange des corbeilles publiques situées sur les voiries publiques carrossables ou à une distance de 100 m de celles-ci, en ce compris celles situées dans les parcs, espaces verts, plaines de jeux et aires de sports de proximité.Variante facultative. La présente variante concerne des prestations ponctuelles de nettoyage, la collecte de déchets spéciaux ménagers (D.S.M.) et la vidange des corbeilles publiques en trois postes identiques à l'offre de base à l'exception du poste 3 (vidange des corbeilles publiques) où la vidange sera réalisée pour toutes les corbeilles de l'offre de base à l'exception de la vidange pour les rues de la brigade B où la collecte sera réalisée par véhicule (s) électrique(s) uniquement.

II.1.6. CPV code(s)

90511000 Refuse collection services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 1.7.2015. Completion 30.6.2019

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Le montant du cautionnement est fixé forfaitairement au montant de 247.940 EUR. Ce montant est calculé sur la base de 5 % (cinq pour-cent) d'une estimation relative du montant du marché à concurrence de deux années, le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euros supérieure.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le paiement du montant dû au prestataire de services est effectué dans les trente jours à compter de la date de la fin de la vérification visée à l'article 156 RGE, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que des autres documents éventuellement exigés.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion décrits aux articles 61, 62 et 63 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 et rappelés ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur implicite dans le chef du soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée et vérifiera le respect des obligations fiscales décrites ci-dessous à propos de tous les soumissionnaires dans les quarante-huit heures de la séance d'ouverture des offres ou le moment ultime pour l'introduction des offres, selon le cas. Le pouvoir adjudicateur, qui a accès gratuitement par des moyens électroniques aux renseignements ou documents, effectuera lui-même ces vérifications. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'inviter les candidats ou les soumissionnaires à compléter ou à expliciter les renseignements et documents concernés et à quelque stade que ce soit de la procédure de passation, s'informer, par tous moyens qu'il juge utiles, de la situation de tout candidat ou soumissionnaire. Un extrait du casier judiciaire sera réclamé au soumissionnaire le mieux classé. Extraits de l'article 61 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011: «§ 1. Conformément à l'article 20 de la loi, est exclu de l'accès au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le candidat ou le soumissionnaire qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée dont le pouvoir adjudicateur a connaissance pour: 1° participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du Code pénal; 2° corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du Code pénal; 3° fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17 février 2002; 4° blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 5 de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de

capitaux et du financement du terrorisme. § 2. Conformément à l'article 20 de la loi, peut être exclu de l'accès au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le candidat ou le soumissionnaire: 1° qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales; 2° qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales; 3° qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle; 4° qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave; 5° qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 62; 6° qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi, conformément aux dispositions de l'article 63; 7° qui s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements.» Extraits de l'article 62 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 : « § 1er. Sous réserve de l'application de l'article 60, § 1er, le candidat ou le soumissionnaire employant du personnel assujéti à la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs joint à sa demande de participation ou à son offre, selon le cas, une attestation de l'Office national de Sécurité sociale dont il résulte qu'il est en règle en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale. L'attestation porte sur l'avant-dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des demandes de participation ou des offres, selon le cas. Est en règle par rapport aux obligations susmentionnées, le candidat ou le soumissionnaire qui: 1° a transmis à l'Office national de Sécurité sociale toutes les déclarations requises jusque et y compris celles relatives au trimestre civil visé à l'alinéa précédent, et 2° n'a pas pour ces déclarations une dette en cotisations supérieures à 3.000 euros, ou a obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement. Toutefois, même si la dette en cotisations est supérieure à 3.000 euros, le candidat ou le soumissionnaire sera considéré comme étant en règle s'il établit, avant la décision de sélectionner les candidats ou d'attribuer le marché, selon le cas, qu'il possède, à la fin du trimestre civil visé à l'alinéa 2, à l'égard d'un pouvoir adjudicateur au sens de l'article 2, 1°, de la loi ou d'une entreprise publique au sens de l'article 2, 2°, de la loi, une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant au moins égal, à 3.000 euros près, à celui pour lequel il est en retard de paiement de cotisations. § 2. Le candidat ou le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre État membre de l'Union européenne et qui n'est pas visé au § 1er, joint à sa demande de participation ou à son offre, selon le cas, une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant que, suivant compte arrêté au plus tard à la date limite de réception des demandes de participation ou des offres, selon le cas, il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi.» Extraits de l'article 63 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011: « § 1er. Sous réserve de l'application de l'article 60, § 1er, le candidat ou le soumissionnaire joint à sa demande de participation ou à son offre, selon le cas, une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi. § 2. Pour un candidat ou soumissionnaire belge, le pouvoir adjudicateur vérifie le respect des obligations fiscales à l'égard du SPF Finances, sur la base de l'attestation délivrée par ce dernier. Est en règle par rapport aux obligations visées au présent paragraphe, le candidat ou le soumissionnaire qui n'a pas, pour ces obligations, une dette supérieure à 3.000 euros, à moins qu'il n'ait obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement. Toutefois, même si la dette visée au présent paragraphe est supérieure à 3.000 euros, le candidat ou le soumissionnaire sera considéré comme étant en règle s'il établit,

avant la décision de sélection ou d'attribution du marché, selon le cas, qu'il possède, à l'égard d'un pouvoir adjudicateur au sens de l'article 2, 1°, de la loi ou d'une entreprise publique au sens de l'article 2, 2°, de la loi, une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant au moins égal, à 3.000 euros près, à celui pour lequel il est en retard de paiement de ses dettes fiscales.».

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Afin de permettre au pouvoir adjudicateur d'apprécier la capacité financière et économique des soumissionnaires, les offres doivent comporter en annexe: La capacité financière et économique des soumissionnaires sera analysée en fonction d'une déclaration bancaire appropriée établie conformément au modèle figurant à l'annexe 3 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011; Les soumissionnaires remettront également une déclaration de laquelle il ressortira que le chiffre d'affaires global pour les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du candidat ou soumissionnaire, est supérieur ou égal à 5 000 000 EUR par an. Le chiffre d'affaires du groupe auquel appartient le soumissionnaire ne peut être invoqué à défaut de la preuve de la mise à disposition des capacités nécessaires par le groupe.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

La capacité technique du soumissionnaire sera appréciée sur la base des éléments suivants qui seront obligatoirement joints à l'offre:

- La preuve que le soumissionnaire se conforme à certaines normes de garantie de la qualité conformément à l'article 77 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, en l'espèce la norme ISO 9.001;
- L'indication des mesures de gestion environnementale que le prestataire de services pourra appliquer lors de la réalisation du marché, en l'espèce la certification ISO 14.001 ou équivalent;
- La preuve de la certification en matière de sécurité VCA ou équivalent;
- Une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, Cette liste sera appuyée par des attestations de bonne exécution, émises ou contresignées par l'autorité compétente ou lorsque le destinataire est un acheteur privé, par une attestation de l'acheteur, ou à défaut, simplement par une déclaration du prestataire de services. A tout le moins, le soumissionnaire devra justifier d'au moins une référence portant sur des prestations similaires à celles du présent marché (collecte et nettoyage) dans une ville d'au moins 50 000 habitants et d'un montant minimum de 750 000 EUR, au cours des 3 dernières années;
- Une liste des sous-traitants avec la part globale de marché que le soumissionnaire entend éventuellement sous-traiter, ainsi que les documents de sélection qualitative tels qu'exigés pour les soumissionnaires, appréciés en proportion de la part du marché confiée au sous-traitant ou la part allouée à chaque sous-traitant.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

Lowest price

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

2014/MEP/158

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 5.1.2015 - 16:00

Payable documents: yes

Price: 15,00 EUR

Terms and method of payment: Virement à effectuer sur le compte BE14091000432283 - BIC / SWIFT: GKCCBEBB de M. le directeur financier de la Ville de Liège avec la mention «Retrait dossier 2014/MEP/O/158 - article 040/36148/14/04». Demande obligatoire des documents par courriel (mep.marchespublics@liege.be) accompagnée de la preuve du paiement. Attention: aucun document ne sera délivré en l'absence de ce courriel.

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

12.1.2015 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

Other:

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 250 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 12.1.2015 - 11:00

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Greffe du Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 37

Town: Bruxelles

Postal code: 1030

Country: Belgium

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

13.11.2014